

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-768079

163172

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e) Matricole : 4803 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre : Retraité

Nom & Prénom : SENBALI Mohamed

Date de naissance : 12.05.63

Adresse : N°12 Bloc 202 Derb EL HOURIA HAY HASSANI

CAPA

Tél. : 0661420358 Total des frais engagés : 335,40 + 200DH Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Frère

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

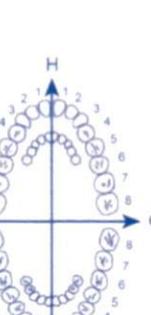
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
8/1 6/23	C		200	INP : <input type="text"/> M. EL KHAZRAJI, <input type="text"/> Ophthalmodéologue, <input type="text"/> Expert assermenté, <input type="text"/> Tribunaux

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CINEMA ANFA Souscriteur BEN YEB Sidi Abdeljalil Casablanca Tél 05 22 36 87 62	20/05/2018	335,40

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF																
SOINS DENTAIRES 	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>												
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX												
				MONTANTS DES SOINS												
				DÉBUT D'EXÉCUTION												
				FIN D'EXÉCUTION												
				O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES 												
				DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">25533412 21433552</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">00000000 00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td> <td style="text-align: center;">35533411 11433553</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">G</td> <td></td> </tr> </table>					H	25533412 21433552	D	00000000 00000000	B	35533411 11433553	G	
				H	25533412 21433552											
				D	00000000 00000000											
				B	35533411 11433553											
G																
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession																
CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>																
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>																
DATE DU DEVIS <input type="text"/>																
DATE DE L'EXÉCUTION <input type="text"/>																

Docteur Salmi El Khazraji Jalal

MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE

Médecin expert assermenté
auprès des tribunaux



الدكتور السالمي الخراجي جلال

الطب العام
الفحص بالصدى

طبيب محل لدى محاكم الدار البيضاء

ORDONNANCE

Casablanca, le :

25/05/2023

CONCOR AMLO 5mg/5mg, comprimé boîte de 30

ppv : 84, 10 dhs

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohammed Diouri. Casablanca
AMM N° 50/19/DMP/21/NNP

Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI



6 118001 103119

CONCOR AMLO 5mg/5mg, comprimé boîte de 30
ppv : 84, 10 dhs

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohammed Diouri. Casablanca
AMM N° 50/19/DMP/21/NNP

Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI



6 118001 103119

SNBAC : Tchouwe

CONCOR AMLO 5mg/5mg, comprimé boîte de 30

ppv : 84, 10 dhs

Distribué par COOPER PHARMA

41, rue Mohammed Diouri. Casablanca

AMM N° 50/19/DMP/21/NNP

Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI



6 118001 103119

Cardioaspirine 100mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100mg/30cps

Acide acétylsalicylique

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280

335, 10

Dr. SALMI EL KHAZRAJI JALAL
Echographie. DIU ophthalmologie médical
Medecin expert assermenté
auprès des tribunaux

الدكتور السالمي الخراجي جلال
Dr. SALMI EL KHAZRAJI JALAL
Echographie. DIU ophthalmologie médical
Medecin expert assermenté
auprès des tribunaux

